

La loi facilite les licenciements en cas de transfert d'entreprise



Signez la pétition sur www.loitruvail.lol

Trop perçu : Pôle emploi peut prélever directement sur les allocations chômage sans passer par un juge

Plus de minimum de dommages intérêts en cas de licenciement injustifié

Les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24h peuvent être fractionnées

Moins d'indemnités pour les malades et les accidenté-e-s licencié-e-s

La visite médicale d'embauche transformée en une simple visite d'information

Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos

Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail

#LoiTravailNonMerci
RETRAIT TOTAL
du projet de loi El Khomri !

Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine



En Grève et en Manif
Mercredi 9 mars

Mail : contact@sudsantesociaux.org

twitter : @sudsantesociaux

facebook : fédération SUD Santé Sociaux

En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire

Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70 % des syndicats

Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques

Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié pour motif réel et sérieux

La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e) n'est plus garantie par la loi

En cas de "circonstances exceptionnelles" possibilité de travailler 60h par semaine

Le dispositif "forfaits jours", qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu



La mobilisation sur www.sudsantesociaux.org

Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées